

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ SAINT-CLAIR Jean Louis

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ la salle Georges Brassens

à l'occasion de ⁽³⁾ Téléthon Portois

du 03-12-2022 à 10 heures 00

au 03-12-2022 à 18 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 30 novembre 2022

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 504

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. SAINT-CLAIR, Téléthon

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à la salle G. BRASSENS

à l'occasion de Téléthon portois

du 03 décembre 2022 à 10 heures 00

au 03 décembre 2022 à 18 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 30/11/2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif